Image not found or type unknown

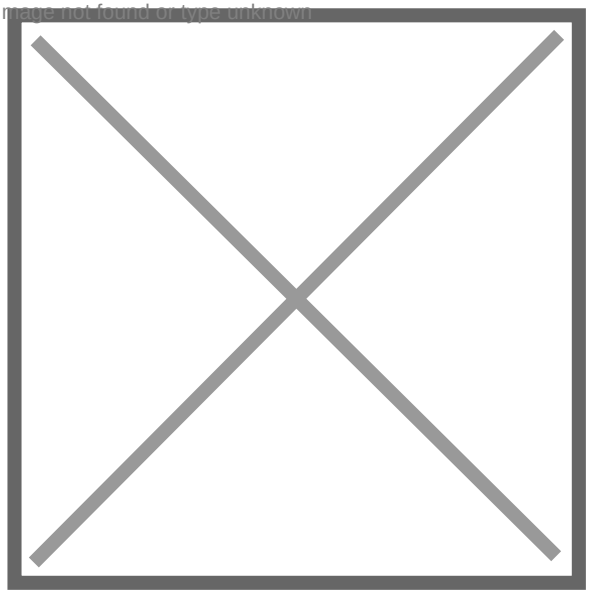

Prêt souscrit lors du divorce

Par **KINOUTE77**, le **02/08/2010** à **13:21**

Bonjour,
Divorcée depuis 4 ans j'aimerai savoir si il est possible de scinder un prêt que j'avais contracté avec mon ex lors du divorce pour rembourser nos dettes.
A ce jour, je rembourse ma part du crédit mais pas lui donc nous sommes dans une société de recouvrement.
J'aimerai liquider ma part de ce crédit car je suis bien évidement FICP et je voudrai me débarrasser de ça au plus vite pour pouvoir enfin refaire ma vie.
Je suis prête à donner la moitié de la somme mais la société de recouvrement me dit que non. Il faut tout payer et que mon ex me rembourserai à moi (chose qui est totalement impossible vu que déjà il na paie pas sa part).
Y a t-il un moyen pour se déssolidariser de ce crédit et surtout de mon ex??? même si je dois aller devant le tribunal???
Merci par avance

Par **chris_ldv**, le **02/08/2010** à **15:07**

Bonjour,

L'emprunt ayant été souscrit par les 2 conjoints pour faire face à vos dettes communes alors il ne vous est pas possible de vous désolidariser à partir du moment où l'emprunt prévoit une clause de solidarité entre les emprunteurs.

Cordialement,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés